Création de site web dédié

Toulouse INP met à la disposition de ses enseignants-chercheurs, personnels et étudiants un outil de création de sites web. Le site, qu'il soit externe (internet) ou à un accès limité (extranet/intranet) doit avoir un lien avec la recherche ou l'enseignement supérieur.

Exemple : site de projet de recherche européen, site de projet spécifique de recherche ou de formation avec plusieurs établissements, association étudiante pérenne…

Avant de commencer la création d'un site, plusieurs questions doivent être posées :

- Pourquoi je créé un site ? Objectifs ?
- Quelle est ma cible ?
- Est-ce que j'ai du contenu ?
- Est-ce que je vais pouvoir le mettre à jour régulièrement et créer des actualités ?

Le modèle utilisé (gabarit) est celui des sites internet Toulouse INP et utilisé par Toulouse INP et ses composantes (voir www.inp-toulouse.fr). Le gabarit est responsive (le site s'adapte aux tailles des écrans)

Vous devrez désigner

- **un rédacteur en chef qui sera formé au CMS et responsable des contenus.**
- **un référent « communication » de votre école ou des services centraux qui fera le lien entre vous et la DSIN**

Ce qui est personnalisable : *Page d'accueil :* couleurs, liens, logo, titre des rubriques du menu, colonnes, liens partenaires et réseaux sociaux, choix de zones de la page d'accueil (entrée par profils, carrousel, 2-3 colonnes avec remontés de contenus ou de services, article central), l'habillage des pages (couleurs et illustrations)

Ce qui n'est pas personnalisable : la forme des zones, la police, style de paragraphe, la mise en page des « pages » en zone de contenus

A noter, pour des raisons environnementales et afin de ne pas surcharger les serveurs avec des sites web morts/fantômes, le service communication de Toulouse INP et la DSIN se réservent le droit de supprimer tout site :

- qui n'aurait pas eu de mise à jour pendant 2 ans
- qui ne serait pas mis en ligne dans les 3 mois suivant la demande de création

La mise en ligne d'un site web engage le rédacteur en chef à respecter et à faire respecter sur son site web les mentions légales et le RGPD. Il en est le responsable éditorial. En cas de manquement à l'une des obligations, Toulouse INP se réserve le droit de mettre le site hors-ligne.

Procédure

1. **Remplir la fiche de demande de création**
2. **Analyse de la demande (opportunité, adéquation du besoin...)** par le service com' INP et la DSIN puis réponse au demandeur (délai maximum 15 jours)
    - **Refus :** car la création d'un site n'est pas adapté aux objectifs, proposition d'une alternative (par exemple : réalisation d'une page sur un site institutionnel)
    - **Acceptée :** création du site avec l'assistance d'un référent technique dans votre composante ou aux services centraux.
3. **Si la demande est acceptée : création du back office** *(partie du site web qui n'est visible que par les administrateurs et qui permet de gérer les contenus et les fonctionnalités)* **par la DSIN (ticket par la com' INP).**
4. **Achat du nom de domaine par le demandeur** sur un site d'hébergement (type Gandi).
5. **Formation obligatoire au CMS par le référent & sensibilisation au RGPD**
6. **Travail en back-office :** création de l'arborescence et des contenus avec le soutien du référent technique si besoin.
7. **Demande de mise en ligne à la DSIN avec l'adresse de l'hébergement.**
8. **Mise à jour régulière de votre site**

Précisions techniques

Il est fortement recommandé que les gestionnaires, administrateurs et contributeurs soient des personnels membres de Toulouse INP.

Si des personnes ne faisant pas parti de Toulouse INP doivent avoir un accès au back office :

- Ils devront faire une demande auprès du service RH afin d'être intégré au système informatique
- ils devront signer la charte informatique de l'INP. Elle leur sera transmise.
- Ils devront suivre une formation obligatoire au CMS

Il est possible de mettre en place **un accès restreint** :

- Soit avec un groupe d'utilisateurs avec un identifiant générique et mot de passe
- Soit avec un login LDAP (adresse en @toulouse-inp.fr)

Le **nom de domaine** choisi devra, dans la mesure du possible être sous cette forme
il n'est pas possible d'avoir des sites en "toulouse-inp.xxx" ou bien en "inp-toulouse.eu".

Les sites en xxx.enseeiht.fr, xxx.ensat.fr ou xxx.ensiacet.fr sont aussi, par contre, possibles.

:

- nomprojet.inp-toulouse.fr
- nomprojet.inp-toulouse.eu

Un **module de suivi de statistiques** de site est disponible sur demande : Piwik/matomo.
Il est interdit de proposer des contenus/liens type google doc/sheet/analytics.

Fiche de demande de création d'un site

Nom et prénom du demandeur, responsable du site	
Objectif(s)	
Descriptif du projet ou de la structure	
Obligation de communication ? si oui par qui ?	
Cibles	
Nom de domaine	
Demande d'un accès restreint (précisez si accès à des personnes en dehors de Toulouse INP	
Langues	
Date souhaitée de mise en ligne	

Envoyer la demande

Document à renvoyer au service Communication :

com.inp@toulouse-inp.fr **+** mettre en copie **le responsable Communication de l'école ou de la structure INP rattachée** pour visibilité.

Document à soumettre ensuite à la DSI via la plateforme de ticket.